

# Politique de Responsabilité Environnementale

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, le groupe Eramet place la démarche de Responsabilité d'Entreprise au cœur de sa stratégie de développement. Eramet est une entreprise citoyenne et contributive mobilisée autour de trois axes stratégiques :

- Acteur engagé pour les femmes et les hommes ;
- Acteur économiques responsable ;
- Acteur engagé pour la planète.

**Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, Eramet considère qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement et la santé des populations. Cette politique de responsabilité environnementale d'Eramet se décline suivant 3 axes principaux :**

1/ la mise en place de systèmes performants de management de l'environnement et des risques industriels, dans toutes ses implantations, ainsi que dans sa chaîne de transport et d'approvisionnement. Des plans d'urgence et organisations de crise sont définis pour assurer une réponse efficace en cas d'incident.

2/ la prise en compte de la dimension environnementale au plus tôt dans la conception et le développement des projets industriels et miniers, en référence aux réglementations nationales, aux politiques du Groupe, et aux standards internationaux de la profession ou des financeurs.

3/ la fourniture des métaux nécessaires à la réalisation de la transition énergétique et le développement d'activités qui contribuent à l'essor d'un modèle d'économie plus sobre en ressources primaires et plus circulaire.

# 1. ENGAGEMENTS DU GROUPE ERAMET

---

## → Changement climatique

Eramet est engagé pour limiter l'impact de ses activités sur le climat. Ses engagements sont précisés dans une politique dédiée à ce sujet crucial (« Politique Energie et Climat »).

## → Préservation de la biodiversité

Eramet s'engage à réaliser des études de caractérisation de la biodiversité sur ses sites et à évaluer les risques et impacts de ses activités sur la biodiversité, à l'occasion de tout nouveau projet ou changement notable des conditions d'exploitation. Ces études font appel à des experts compétents et aux communautés locales, afin d'intégrer au mieux leur connaissance de la biodiversité, de ses usages et des services écosystémiques. Les résultats de ces études sont partagés avec la communauté scientifique.

Eramet s'engage à appliquer la séquence d'atténuation suivante :

- **Éviter** : Eramet veille en premier lieu à éviter les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- **Réduire** : Eramet veille à réduire les impacts qui ne peuvent être évités afin d'en diminuer la durée, l'intensité et/ou l'étendue ;
- **Réhabiliter** : Eramet s'engage à réhabiliter dès que possible les zones affectées par ses activités en privilégiant la réintroduction d'espèces endémiques ;
- **Compenser** : Eramet s'engage à compenser les impacts résiduels significatifs qui ne pourraient pas être évités, réduits et, le cas échéant, réhabilités

## → Protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

Les sites d'Eramet s'engagent pour minimiser l'impact de leurs activités sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. Les sites optimisent leurs consommations d'eau de procédé, en favorisant notamment les fonctionnements en boucle fermée pour recycler les eaux. Les sites miniers mettent en œuvre des plans de gestion des eaux de ruissellement (Plans de lutte contre l'érosion), afin de préserver la qualité des milieux aquatiques récepteurs. Là où c'est nécessaire, les sites équipent les points de rejets d'équipement de traitement des eaux pour assurer la qualité des rejets et préserver les usages de la ressource.

## → Préservation de qualité de l'air

Les sites d'Eramet s'engagent pour réduire leurs émissions atmosphériques, en se focalisant sur les sources les plus significatives d'impact, dans un souci d'intégration avec les collectivités avoisinantes. Ils développent des moyens de mesures pour qualifier ou quantifier les rejets, qui sont intégrés aux indicateurs de pilotage des sites. Ils contribuent à l'amélioration continue des connaissances, notamment au travers de groupes d'échange des bonnes pratiques.

### → **Gestion sécuritaire des stériles et résidus miniers**

Eramet met en place les systèmes de gestion et moyens destinés à assurer une gestion sûre des stériles et résidus miniers produits sur ses sites, en se conformant aux standards internationaux de bonnes pratiques de la profession.

Les stériles miniers et résidus de traitement sont préférentiellement utilisés en comblement des fosses d'exploitation, ou en recyclage et valorisation externe, si les conditions économiques, environnementales et la planification minière le permettent.

A défaut, ils sont stockés dans des ouvrages conçus pour assurer leur stabilité géotechnique à long terme, optimiser leur intégration paysagère, minimiser leur exposition à l'érosion, et prévenir les impacts sur l'environnement. Eramet s'interdit le rejet de résidus miniers en mer (« deep-sea tailings placement »).

### → **Réhabilitation minière**

Les sites miniers d'Eramet :

- Disposent d'un Schéma Directeur de Réhabilitation validé par les autorités, discuté avec les communautés riveraines, et visant à atteindre un état le plus proche possible de la situation de référence, sûr et apte à une réutilisation durable de terres qui satisfait les attentes des parties intéressées
- Mettent en œuvre la réhabilitation progressive des zones libérées des contraintes minières
- Prennent en compte les coûts de réhabilitation dans leurs évaluations économiques et constituent les provisions pour faire face aux travaux de réhabilitation.

### → **Economie circulaire et valorisation optimale des gisements**

Eramet promeut un modèle d'économie plus circulaire et plus sobre en ressources primaires. A cet effet :

- Eramet contribue au développement de filières et d'activités de recyclage, et cherche à maximiser l'incorporation de matières premières secondaires dans ses intrants
- Partout où c'est possible, les sites industriels d'Eramet s'inscrivent dans les démarches d'écologie industrielle territoriale
- Pour les déchets produits sur ses sites, Eramet respecte la hiérarchie de gestion suivante : évitement des déchets, ré-utilisation du déchet, valorisation matière, valorisation énergétique, et enfin stockage ultime.

Sur ses sites d'extraction minière, la contribution d'Eramet à une économie plus sobre en ressources passe par la valorisation optimale des ressources minières. Les sites miniers d'Eramet cherchent à maximiser la valorisation des ressources naturelles et à prolonger la durée de vie de leurs gisements par le développement de procédés innovants qui permettent l'exploitation des minerais à faible teneur, par le stockage sélectif des matériaux sub-économiques et par une planification de l'exploitation inscrite dans une vision de long-terme – tout en limitant les impacts sur l'environnement.

### → **Responsabilité produits**

Eramet porte une attention particulière à la gestion des substances et mélanges chimiques qu'il utilise ou qu'il produit, de manière à assurer un niveau élevé de maîtrise des risques, supérieur ou égal à celui requis par la réglementation en vigueur dans les pays concernés. Eramet contribue aux efforts de recherche scientifique destinés à mieux appréhender les risques associés aux produits qu'il met sur le

marché. Ces connaissances sont indispensables pour définir les mesures adaptées et proportionnées de prévention des risques. Les sites d'Eramet mettent en œuvre un système de management du risque chimique, incluant l'identification des dangers, la mesure des expositions et les moyens adaptés de maîtrise des risques.

## 2. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

---

La Direction de l'Environnement du Groupe est responsable du suivi de la présente Politique. Elle est chargée de sa révision afin de tenir compte des évolutions internes et externes. La politique est traduite en cibles quantitatives chiffrées. La mise en œuvre de la Politique s'appuie sur des procédures détaillées, et est réalisée par les fonctions managériales et opérationnelles du Groupe. Le respect de ces principes est intégré dans les processus de maîtrise des risques, de contrôle et d'audit interne.

Dans le but de promouvoir et de s'assurer du respect de ses engagements, Eramet communique sa Politique et réalise des sessions de formation régulières et des actions de sensibilisation à destination de ses collaborateurs et des parties prenantes intéressées, selon leurs enjeux spécifiques. Eramet rend compte publiquement des avancées sur ce sujet, à travers son reporting extra-financier annuel.